

ÉVITER LES RUPTURES DE PARCOURS



**2019
RAPPORT
D'ACTIVITÉ**



SOMMAIRE

Le mot du Président	4
Le mot du Directeur général	5
2019 en images	6
L'Îlot en bref : chiffres clés	8
50 ans au service des plus exclus	10
Partir de là où la personne en est	12
L'emploi, facteur de réinsertion	13
Le CHRS Chemin Vert	14
Le CHRS l'Îlot Val-de-Marne	16
Le CHRS Thuillier	18
Le CHRS Les Augustins	20
Le CHU La Passerelle	22
Les Ateliers de l'Îlot	24
Les Ateliers Qualification-Insertion	25
Nos dispositifs préparant le retour à l'emploi	26
L'Îlot en bref : ressources humaines et financières	27
Perspectives	29
Les projets de l'Îlot	30
Lexique	31



Hubert DE GABORY
Président de l'Îlot

En 2019, nous avons fêté le cinquantième anniversaire de l'Îlot. Nous avons naturellement célébré ce jubilé, tout en réaffirmant nos valeurs d'accueil, d'ouverture et d'accompagnement des plus exclus, particulièrement celles et ceux ayant ou ayant eu affaire à la justice.

50 ANS D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SORTANT DE PRISON

À l'occasion de son jubilé, notre association a organisé avec succès le colloque « Construire la réinsertion dès l'exécution de la peine » le 27 septembre 2019 au Palais du Luxembourg. Sous le haut patronage de la Ministre de la Justice, Nicole Belloubet, ce temps de réflexion a accueilli près de 200 personnes. La synthèse de ce colloque fait apparaître la nécessité d'une meilleure coordination des différents acteurs de la réinsertion, d'adapter la structure à la personne plutôt que l'inverse, de s'appuyer toujours plus sur le retour à l'emploi et enfin de changer le regard sur les prisons pour faciliter la réinsertion.

L'Îlot n'a pas oublié de célébrer ses 50 ans avec ses équipes : le 19 septembre, celles d'Amiens comme de l'Île-de-France, ainsi que les bénéficiaires de nos établissements amiénois ont organisé une journée festive à Amiens. De nombreux stands et interventions ont permis au public et à nos partenaires de découvrir notre action.

UNE ANNÉE DE RENFORCEMENT DE NOTRE OBJECTIF DE RÉINSERTION PAR L'EMPLOI

L'année 2019 aura aussi été marquée par l'ouverture d'une antenne dans le Var et la préparation d'un projet d'accompagnement vers l'emploi de jeunes âgés de 16 à 29 ans, ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi. La moitié d'entre eux seront sous main de justice. Ce programme, qui devrait démarrer en 2020, accompagnera individuellement et collectivement ces jeunes vers un objectif professionnel adapté et réaliste. Il répond à l'importance de penser et construire leur parcours professionnel pour pérenniser leur réinsertion et éviter toute récidive. Souhaitons « bonne route » à notre équipe de l'Îlot dans le Var !

UNE ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT, SELON NOTRE AXE STRATÉGIQUE « DEDANS-DEHORS »

Dans cette optique, l'Îlot, à la tête d'un consortium de quatre associations, a préparé une réponse à l'appel à projet « 100% inclusion, la fabrique de la remobilisation » du Ministère du Travail. Notre proposition ambitieuse a été présentée à la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Paris. Sans attendre la fin du processus d'appel à projet (pour l'instant suspendu), nous avons poursuivi le développement de nos activités dans le cadre de notre axe stratégique « dedans-dehors » en intensifiant les permanences de nos équipes dans les établissements pénitentiaires d'Île-de-France et en réfléchissant à l'exploitation par les personnes en semi-liberté de leur temps « hors les murs » pour préparer leur projet professionnel.

Plus que jamais, l'Îlot est persuadée du **bienfondé des dispositifs alternatifs à la détention** qui permettent de préparer la réinsertion durable des personnes ayant connu la prison.

2019, UNE PREMIÈRE ÉTAPE VERS LE RÉTABLISSEMENT DES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Après la baisse importante des dons et la diminution de nos financements publics l'année précédente, 2019 nous a permis de **trouver un équilibre financier** même si celui-ci reste encore fragile. Les dons des particuliers ont en effet été en nette augmentation, sans pour autant retrouver le niveau de 2017, lorsque l'ISF concernait un nombre plus important de contribuables. Mais nos donateurs sont plus nombreux, ce qui est une bonne nouvelle pour l'Îlot et pour son action. Cela confirme que notre approche de la réinsertion des personnes placées sous main de justice est de mieux en mieux comprise et soutenue.

En parallèle, nos financements publics ont augmenté grâce notamment à l'augmentation de l'activité de nos dispositifs d'urgence. Malgré l'impact du Covid-19, le début de l'année 2020 semble confirmer cette amélioration.

2019, UNE ANNÉE DE LANCEMENT DE PROJETS

Comme cela avait été affirmé lors de notre dernier séminaire associatif, nous avons la conviction que la continuité de l'accompagnement est la clé de la réussite de l'insertion sociale et professionnelle. Cela suppose de commencer notre travail au plus tôt, dès le prononcé de la peine ou pendant l'incarcération et d'éviter les ruptures de parcours, une fois la personne libérée. C'est le principe qui sous-tendait notre réponse à l'appel à projet « 100% inclusion » proposé par un consortium d'associations dont l'Îlot assurait le pilotage. Notre démarche d'inclure plusieurs associations présentant des champs de compétences spécifiques dans l'accompagnement du public justice est essentielle : en effet, aucune ne peut prétendre accompagner seule une personne de l'incarcération à l'emploi.

Ce travail d'analyse des rôles respectifs de chaque structure a été riche d'enseignements et, même si l'appel à projet a été stoppé net par le Covid-19, ceux-ci ont fait évoluer notre approche de l'accompagnement vers la réinsertion, que, dans la mesure du possible, nous souhaitons mener davantage en partenariat : ne plus travailler « à côté » mais « ensemble », associations et partenaires publics.

Cela nous paraît être la voie d'avenir pour l'Îlot. Ainsi, nous avons développé de nouveaux projets en 2019 qui débiteront en 2020 : organisation et professionnalisation des formations autour des savoirs de base et de la fracture numérique, accompagnement de la semi-liberté à Amiens, réinsertion des jeunes dits « invisibles » à Toulon.

ENGAGER LE PROCESSUS DE RÉINSERTION DÈS L'INCARCÉRATION

En 2019, nous avons enclenché ce processus de réinsertion en organisant des permanences au sein des établissements pénitentiaires de l'Île-de-France et il devrait en être de même en 2020 à la Maisons d'Arrêt d'Amiens.

Ce mouvement continue de se développer, mais il n'a été possible que grâce à l'approfondissement de nos partenariats avec l'Administration pénitentiaire et aux échanges mis progressivement en place avec les magistrats. **Sans cette confiance mutuelle et cette volonté commune d'avancer ensemble, rien de tout cela ne pourra se faire.**



Christian VILMER
Directeur général de l'Îlot

2019 EN IMAGES



Retour en images sur la vie de l'Îlot en 2019.

2019 EN IMAGES

JANVIER



FORUM « DEVENIR BÉNÉVOLE EN PRISON »

« Devenir bénévole en prison », tel était le nom du forum organisé par le Secours Catholique auquel l'Îlot a participé, à l'occasion de la réouverture de la prison Paris La Santé.



MAI

VINCENNES IMAGES FESTIVAL

Lors du Vincennes Images Festival dont il était le président du jury, le photographe britannique Lee Jeffries, connu pour ses portraits de grands marginaux, a choisi de soutenir les actions de l'Îlot en nous offrant le produit de la vente de ses photographies exposées dans le centre-ville de Vincennes.

JUIN



REMISE DES DÎPLOMES DE L'AQI D'AMIENS

Des diplômes pour un nouveau départ pour sept de nos salariés en insertion qui ont suivi l'Atelier Qualification-Insertion à Amiens.

CÉLÉBRATION DES 50 ANS DE L'ÎLOT

SEPTEMBRE



► UNE JOURNÉE FESTIVE À AMIENS

Le 19 septembre, les équipes et les bénéficiaires de l'Îlot ont organisé un événement au programme varié et festif afin de célébrer les 50 ans de de l'association et ses 40 ans de présence sur le territoire amiénois.

◀ COLLOQUE AU PALAIS DU LUXEMBOURG "CONSTRUIRE LA RÉINSERTION DÈS L'EXÉCUTION DE LA PEINE"

Le 27 septembre, sous le haut patronage du Garde des Sceaux, le colloque a été l'occasion de réaffirmer notre expertise de la réinsertion du public justice et de permettre des échanges et débats entre professionnels du secteur.



NOVEMBRE



PARTICIPATION DE L'ÎLOT AU RAPPORT DU CESE

Après avoir été auditionnée lors de l'été 2019, l'Îlot a participé en novembre à la restitution en plénière du rapport du CESE dédié à la réinsertion des personnes détenues. À cette occasion, l'un de nos diplômés de l'AQI d'Aubervilliers a témoigné de son parcours de réinsertion.

DÉCEMBRE



UN ATELIER THÉÂTRE AU CHRS CHEMIN VERT

Le *Théâtre des Merveilles* a débuté ses ateliers à Chemin Vert, un rendez-vous chaque mercredi soir pour enrayer la spirale d'échec et surmonter la difficulté d'affronter le regard de l'autre lorsque l'on a connu la prison.

► 2019 EN IMAGES

L'ÎLOT EN BREF

Créée en 1969, l'Îlot accueille, héberge et accompagne vers la réinsertion des personnes en grande détresse, en donnant la priorité à celles qui sortent de prison ou qui sont encore sous main de justice.

L'association les suit dans leur démarche personnelle et volontaire pour retrouver une place dans la société, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'ÎLOT EN BREF



CHIFFRES CLÉS



1 329 personnes accompagnées en 2019



dont : **56,3%** de public justice
(hors hébergement d'urgence et accueil de jour)



1007 hommes seuls



14 couples



236 femmes seules



23 familles



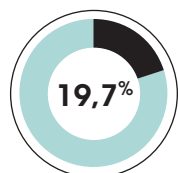
10 mois durée moyenne d'accompagnement



85 506 repas servis

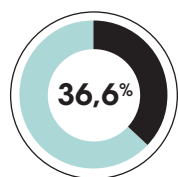


Les personnes sortant de prison ou sous main de justice ont représenté plus de 56 % des personnes accompagnées (hors hébergement d'urgence et accueil de jour)



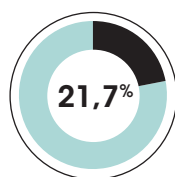
Aménagement de peine

- Semi-liberté : 0,9 %
- Placement sous Surveillance électronique (PSE) : 17,4 %
- Liberté conditionnelle : 1,4 %



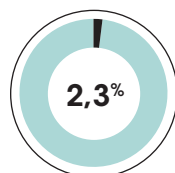
Peine alternative à la prison

- Sursis mise à l'épreuve (SME) : 22,9 %
- Travail d'intérêt général (TIG) : 12,9 %
- Contrainte pénale (CP) : 0,5 %
- Composition pénale : 0,3 %



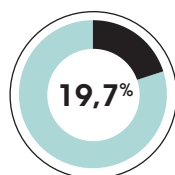
Peine principale ou complémentaire en dehors de la prison

- Suivi socio-judiciaire : 21,4 %
- Sursis simple : 0,3 %



Dans l'attente d'un jugement

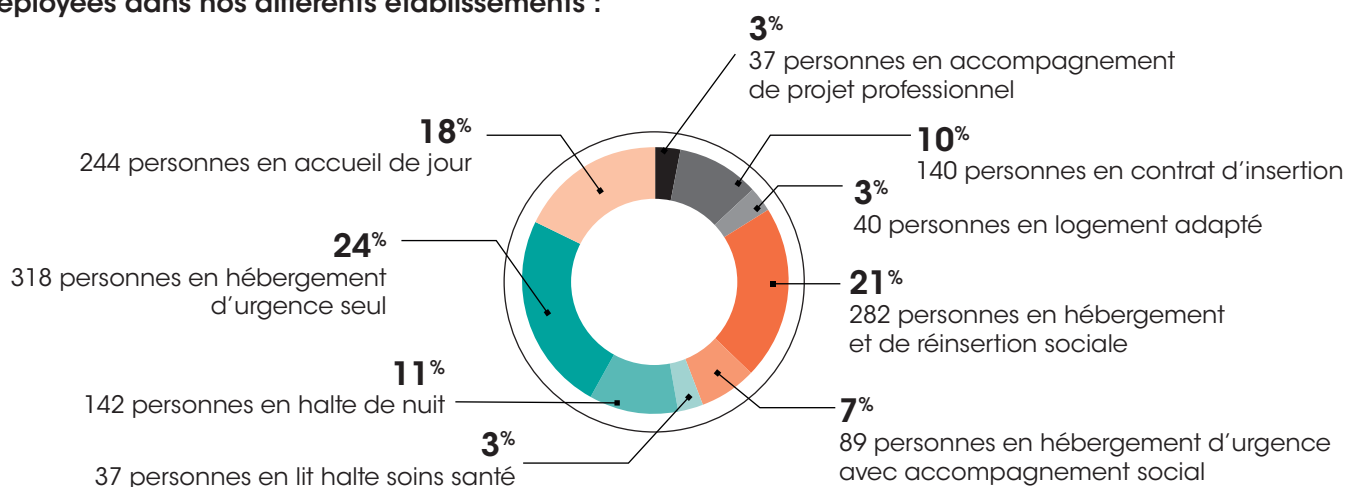
- Contrôle judiciaire : 2 %
- Assignation à résidence sous surveillance électronique : 0,3 %



Peine terminée

- À la suite d'un aménagement de peine ou d'une peine alternative à la prison : 0,9 %
- Dans les 6 mois qui suivent la sortie de prison : 11,4 %
- Après une condamnation par le passé non connue des équipes de l'îlot : 7,4 %

9 modalités d'accueil et d'accompagnement ont été déployées dans nos différents établissements :



- **18,4 % d'addiction à l'alcool**
dont 55,5 % sont des personnes sortant de prison ou sous main de justice
- **16 % d'addiction aux drogues**
dont 56,5 % sont des personnes sortant de prison ou sous main de justice
- **13,6 % avec troubles psychiques**
dont 60,2 % sont des personnes sortant de prison ou sous main de justice

LES 50 ANS DE L'ÎLOT

50 ANS AU SERVICE DES PLUS EXCLUS ET DES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

Le 50ème anniversaire de l'Îlot a été l'occasion de mettre en lumière son engagement en faveur de la réinsertion des plus exclus, plus particulièrement de celles et ceux qui ont connu la prison ou qui sont encore sous main de justice. Cette priorité a fait l'objet du colloque « Construire la réinsertion dès l'exécution de la peine » au Palais du Luxembourg à Paris, mais aussi d'une journée festive au cœur de la ville d'Amiens, pour valoriser nos actions de terrain.



UNE JOURNÉE POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE L'ÎLOT

Entièrement organisée par les équipes amiénoises de l'Îlot et avec le concours des personnes qu'elles accompagnent dans ses quatre établissements, cette journée s'est déroulée au Cloître Dewailly, lieu prestigieux mis à disposition par la mairie d'Amiens. Acteurs institutionnels et collectivités territoriales, associations partenaires, salariés, bénévoles et bénéficiaires de l'association, ce sont près de 150 personnes qui ont participé à cet événement le 19 septembre.

À la suite du discours d'ouverture du Secrétaire général de l'Îlot, Charles de RAYMOND, plusieurs personnalités sont intervenues pour saluer l'accompagnement proposé à un public marginalisé et en grande exclusion, pour œuvrer à la cohésion sociale : Benoît TSHISANGA, Directeur du SPIP de la Somme, Thierry REY, chef de service de l'association Le Mail qui prend en charge la prévention, le soin et la réduction des risques en addictologie, Myriam GARCIA, sous-préfète de la Somme, et Brigitte FOURE, Maire d'Amiens. Tous ont évoqué les partenariats noués avec notre association et l'importance de son action, notamment en termes d'impact sociétal sur le territoire amiénois. De nombreux stands thématiques proposaient de découvrir l'histoire de l'Îlot, ses activités, les témoignages de celles et ceux qui y ont été hébergés. Pour les visiteurs, c'était également l'occasion de pouvoir échanger avec les travailleurs sociaux et les personnes accueillies. Les salariés en insertion de l'Îlot gourmand, l'un de nos ateliers d'insertion, ont proposé un buffet élaboré et servi par leurs soins, démontrant ainsi leur professionnalisme et l'importance d'apprendre un métier pour se réinsérer.

La prestation de la chorale de l'Îlot sous la houlette de Sylvie STEFANSKI, responsable du CHRSThuillier et coordinatrice de l'organisation de cette journée d'anniversaire, a particulièrement été appréciée, ainsi que le slam des résidents du CHU La Passerelle et le défilé de mode des résidents des établissements. Ces interventions de la part des personnes que nous accompagnons ont permis de valoriser leurs compétences et leurs talents. **Elles leur ont donné l'occasion de se mettre en avant et de reprendre confiance.**

UN COLLOQUE POUR SE PROJETER

Sous le haut patronage du Garde des Sceaux Nicole BELLOUBET et parrainé par le sénateur François PATRIAT, ce colloque s'est tenu le 27 septembre 2019 au Palais du Luxembourg. Modérée par le journaliste Thierry BONTE et illustrée au fil de l'eau par deux dessinateurs de renom, Xavier GORCE et Tommy DESSINE, cette journée d'échanges et de réflexion a réuni quelques 200 personnes, parmi lesquelles les professionnels du secteur de la réinsertion des personnes sous main de justice, des représentants de l'Administration pénitentiaire ainsi que des universitaires.





Introduit par Yaël BRAUN-PIVET, présidente de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, ce colloque s'est attaché à **comprendre l'origine des difficultés de réinsertion et à proposer des solutions permettant un retour réussi dans la société**. Comment faire le lien lors du passage de la prison à un centre d'hébergement et de réinsertion sociale ? Comment assurer la continuité de la prise en charge des personnes et éviter les ruptures de parcours ? Comment lutter contre la récidive ?

Xavier ALLOUIS, ancien Directeur général de l'Îlot de 2003 à 2010, a ouvert les échanges en revenant sur les évolutions de la prise en charge des sortants de prison au sein de nos établissements, et tout particulièrement sur l'innovation portée par l'Îlot en 2005 : notre association a été en effet la première à héberger des personnes portant un bracelet électronique. La journée a été ponctuée de tables-rondes et d'échanges entre professionnels du secteur parmi lesquels des membres de l'Administration pénitentiaire (DAP) comme Christelle ROTACH, ancienne directrice de la prison de Paris La Santé et inspectrice générale à la DAP, François-Marie TARASCONI, Directeur pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris, ou encore Olivier SANNIER, ancien médecin référent national à la DAP. Des représentants associatifs sont également intervenus, comme Judith LE MAUFF, coordinatrice du Centre Maurice Liotard, Nathalie ROTURIER, directrice adjointe de l'association FAIRE, Anne-Claire GOSSELIN, cofondatrice de Marseille Solutions, Stéphanie DAMAZ, directrice de l'association ADCE 83, Marc RENART, vice-président des Foyers Matter et administrateur du GREP ou encore Olivier FROGER, directeur des opérations et des métiers chez GEPSA.

QUATRE FAITS SAILLANTS À RETENIR

- Nous devons améliorer la coordination des acteurs qui œuvrent pour la réinsertion des personnes placées sous main de justice, ce qui implique une meilleure connaissance mutuelle et une formalisation institutionnelle des temps de rencontre de l'ensemble des acteurs engagés dans l'accompagnement de ce public ;
- Il est indispensable de partir de là où en est la personne sous main de justice pour l'accompagner dans son projet de réinsertion ;
- L'emploi est un facteur de réinsertion essentiel pour retrouver sa place dans la société et renouer avec l'estime de soi ;
- Changer notre regard sur les prisons est primordial pour mieux prévenir la récidive.

De manière à éclairer les débats et à prendre de la hauteur, deux universitaires ont partagé leur champ d'études avec l'assemblée. Laurence BEGON BORDEUIL, magistrate coordinatrice de formation continue à l'Ecole nationale de la Magistrature, a précisé le concept de justice résolutive, un modèle de justice alternatif fondé sur la collaboration de tous les acteurs de la chaîne judiciaire et la résolution des problèmes réels rencontrés par le justiciable, ainsi que sur les quelques expérimentations ayant eu lieu en ce sens en France. Pour enrichir la vision des modalités de travail dans les établissements pénitentiaires en France, Caroline SOPPELSA, docteur en histoire de l'art, a présenté l'évolution de l'emploi des personnes détenues au cours des siècles au travers du prisme de l'architecture et du bâti des prisons françaises.

Enfin, plusieurs témoins ont pris la parole au fil de la journée. Le photographe Grégoire KORGANOW a présenté un extrait de son dernier documentaire « Mon rêve familial » dans lequel intervient l'un des résidents du CHRS Les Augustins de l'Îlot à Amiens. Il y met en scène des citoyennes et des citoyens lisant des lettres écrites par

des personnes détenues dans lesquelles ces dernières racontent leurs rêves. Nicolas de TAVERNOST, Président du directoire du groupe M6, a quant à lui exprimé son engagement en tant qu'entrepreneur dans la réinsertion des personnes sortant de prison, notamment au travers de la fondation M6. Deux salariés en insertion à l'Îlot ont enfin témoigné de l'importance et de la pertinence de la démarche de réinsertion par l'emploi proposée par notre association, au travers de la formation qualifiante Atelier Qualification-Insertion.

Une journée de colloque en l'honneur de notre 50ème anniversaire réussie par la richesse des débats et des intervenants mais également grâce au superbe cadre des salons du Palais du Luxembourg et à la qualité de la prestation traiteur assurée avec professionnalisme par les salariés en insertion de l'Îlot gourmand, venus tout spécialement d'Amiens pour l'occasion.

PARTIR DE LÀ OÙ EST LA PERSONNE



Bon nombre de personnes qu'accompagne l'Îlot se sont construites dans l'alternance de périodes sous main de justice et d'autres sans condamnation. Notre rôle est de prendre en compte ces composantes de vie et d'apporter aux personnes les éléments nécessaires à une reconstruction de soi en adéquation avec leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs aspirations.

C'EST À NOUS ET À NOS DISPOSITIFS DE S'INTÉRESSER AUX PERSONNES, PAS L'INVERSE

Les personnes que nous accompagnons ont souvent fait face à des difficultés familiales ou de santé. Pour débiter un accompagnement à la reconstruction de soi, il faut intégrer ces éléments du passé et **prendre en compte la personne dans sa globalité**.

Il faut ajouter à ces éléments de départ un vécu en prison qui marque toute personne et qui contribue souvent à l'abîmer davantage, de par les conditions de détention mais aussi les addictions qui peuvent survenir ou être intensifiées durant l'incarcération. Près de 60% des personnes en lien avec la justice que nous accompagnons ont une addiction à l'alcool et/ou aux drogues.

Ces personnes ont des histoires différentes mais toutes ont tendance à idéaliser leur sortie de prison. Pourtant, elles sont fréquemment confrontées au rejet et à la stigmatisation, souvent réduites à la peine qu'elles ont effectuée et à une marginalisation et un isolement extrêmes : plus de logement, plus d'emploi, plus de proches sur qui compter. Leur désillusion a pour conséquence symbolique que leur vie ne tient plus qu'à un fil. Celui-ci est précieux, ne doit surtout pas être cassé : c'est le rôle de l'Îlot de le préserver en accompagnant ces personnes dans leurs difficultés familiales, sociales et administratives, psychologiques et d'ordre médical. De les guider progressivement afin qu'elles reprennent une place dans notre société, notamment en trouvant un emploi et un logement.

UNE RECONSTRUCTION DE SOI ADAPTÉE À CHACUN

Partir de là où la personne en est, **c'est l'aider à se reconstruire en s'appuyant sur son vécu**, avant, pendant et après la prison. Les étapes sont nombreuses pour mettre en route ce processus de reconstruction dans sa globalité. Des petites étapes, qu'on peut qualifier d'administratives, comme l'obtention d'une carte d'identité ou d'un numéro d'allocataire RSA sont nécessaires. L'enjeu majeur reste toutefois d'amener la personne à une situation stable qui répare les « dégâts de la prison ».

Le travailleur social va mettre en place tout un écosystème d'acteurs du social, de la santé ou de thérapie psychologique pour y parvenir. Il cherchera à travailler sur leurs addictions, comme avec l'association Le Mail à Amiens, ou sur d'autres problèmes de santé. Cette phase de reconstruction de soi est le moment aussi de travailler sur la gestion des émotions et l'apprentissage ou le réapprentissage des codes du vivre ensemble. On va par exemple accompagner la personne dans son retour à la vie de « dehors », en la faisant participer aux tâches quotidiennes d'entretien du centre, en lui proposant divers ateliers culturels et artistiques, ou tout simplement en lui apprenant à se repérer dans la ville. Face à une grande diversité de profils, les salariés de l'Îlot mettent tout en œuvre pour analyser, s'adapter et répondre aux besoins de la « reconstruction de soi » de chaque personne.

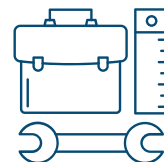


Judith LE MAUFF,
coordinatrice du centre
Maurice Liotard

TÉMOIGNAGE

« Il y a des personnes qui passent de dispositif en dispositif et d'interlocuteur en interlocuteur et qui font ce chemin. [...] Nos dispositifs doivent tourner autour des personnes et pas l'inverse, car, bien souvent, je reçois des gens dont la situation ne tient qu'à un fil. Dans nos vies, nous avons tous 100 fils. Si on se loupe dans les interlocuteurs qui interviennent, le fil casse et il faut tout recommencer. Il faut que l'on s'attache à tourner autour des gens et non pas l'inverse. »

L'EMPLOI, FACTEUR DE RÉINSERTION



Du fait de la diversité des profils de nos bénéficiaires, notre accompagnement vers la réinsertion par l'emploi prend des formes individuelles et particulières. Ce « retour à l'emploi » comme facteur majeur de resocialisation et d'autonomisation passe par les phases de construction d'un projet professionnel.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

Dans nos Ateliers chantiers d'insertion (ACI), nos Ateliers Qualification-Insertion (AQI), notre Session d'orientation approfondie (SOA) et dans nos CHRS, les Conseillers en insertion professionnelle (CIP) appuient les résidents dans la construction d'un projet professionnel durable en adéquation avec leurs souhaits. Ils les accompagnent dans l'apprentissage de la rédaction d'un CV et des comportements à adopter.

Des offres d'emploi sont affichées dans nos établissements, que ce soit nos centres d'hébergement comme nos chantiers d'insertion. Bien souvent, des bénévoles interviennent pour guider nos bénéficiaires dans leurs recherches. Sur Amiens, nos équipes d'insertion participent à des journées dédiées au retour à l'emploi organisées par l'ensemble des acteurs territoriaux. Et comme chaque année, notre association a participé au forum de l'emploi organisé à la maison d'arrêt d'Amiens où une quarantaine de personnes détenues ont été reçues en entretien par nos deux conseillers en insertion professionnelle.

Nouveauté 2019 : le CHRS Thuillier est désormais accompagné par deux conseillers Pôle emploi qui reçoivent les résidents au sein de l'établissement, ce qui permet une continuité dans leur suivi.

« Nous commençons toujours par rédiger ou améliorer le CV de la personne et l'aidons à créer une adresse email et un espace personnel Pôle emploi. Nous lui donnons des adresses d'employeurs, de structures de formation et d'insertion et l'informons sur les nouvelles techniques de recherche d'emploi (sur Internet et les réseaux sociaux en particulier). Nous nous mettons en relation avec le référent Pôle emploi ou Cap emploi, parfois avec d'autres associations lorsqu'elles participent à l'accompagnement professionnel ou à la pré-formation du résident. »

Témoignage d'un bénévole de l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage, intervenant au CHRS Chemin Vert à Paris.

APPRENDRE UN MÉTIER POUR SE RÉINSÉRER

L'Îlot dispose de deux dispositifs de retour à l'emploi : les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les Ateliers Qualification-Insertion (AQI). Les Ateliers chantiers d'insertion d'Amiens proposent un apprentissage d'un métier dans trois secteurs d'activité : la restauration, la menuiserie, la mécanique et le nettoyage automobile. En 2019, près de 120 de personnes sortant de prison ou confrontées au chômage de longue durée y ont été embauchées en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). Elles reprennent ainsi une activité et se forment au contact de nos encadrants techniques dans des conditions réelles de production.

Les AQI d'Amiens et d'Île-de-France, proposent quant à eux, une formation d'une durée de 8 mois au titre d'agent de restauration collective. Les stagiaires sont recrutés en CDDI de façon à leur donner les moyens financiers de suivre ce cursus. L'obtention du diplôme et deux stages d'application en entreprise concrétisent cette formation et donnent **un bagage supplémentaire au salarié en insertion pour préparer son nouveau départ**. En 2019, 24 personnes ont obtenu leur diplôme.



« Je me suis inscrit à l'Atelier Qualification-Insertion pour avoir un diplôme d'agent de restauration. Je remercie l'Îlot car aujourd'hui j'ai un CDI ; je suis en train de m'en sortir après l'incarcération. J'ai repris confiance en moi en obtenant le titre d'agent de restauration collective. Cette qualification aide à se sentir bien face à un employeur. »

J. B., ancien salarié à l'AQI d'Aubervilliers, diplômé en juillet 2019.

LE CHRS CHEMIN VERT

PARIS



Au cœur du 11^e arrondissement de Paris, le CHRS Chemin Vert accompagne des hommes sortant de prison ou sous main de justice, vers la réinsertion sociale et professionnelle. Disposant de 54 chambres individuelles et de 6 studios, le CHRS peut accueillir 60 hommes seuls.



113 hommes hébergés et accompagnés



100% de personnes sortant de prison ou sous main de justice



36 ans : âge moyen



12 mois : durée moyenne du séjour



Personnes sous main de justice
32 en aménagement de peine
40 en peine alternative à la prison



INTERVENIR EN AMONT, PENDANT L'INCARCÉRATION

La mise en place de permanences au parloir avocat de la Maison d'Arrêt (MA) de Fleury-Mérogis pour rencontrer des détenus qui souhaitent effectuer un aménagement de peine au CHRS Chemin Vert a favorisé l'orientation prise par l'Îlot : la continuité du parcours « dedans – dehors ».

Des projets identiques sont en cours à la MA de Bois d'Arcy, de Paris la Santé et de Fresnes. Pour répondre aux besoins de ce public, le CHRS Chemin Vert a mis en place un travail éducatif adapté : accompagner les personnes à respecter les horaires, à supporter le bracelet électronique et ses contraintes, ou encore à accepter les obligations liées à leur santé ou à leur travail. **Cela induit aussi un partenariat toujours plus resserré et efficace avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).** Quant aux Juges d'application des peines (JAP), ils considèrent indispensable l'accompagnement social mené par des associations telles que l'Îlot pour prononcer des aménagements de peine comme la semi-liberté par exemple.



93% des personnes sorties positivement* avaient un logement autonome



37% des personnes sorties positivement avaient un emploi ou une formation

* sortie positive : personne sortant avec des perspectives d'emploi, de formation ou de logement



BRACELET ÉLECTRONIQUE ET RETOUR À L'EMPLOI, UNE SPÉCIFICITÉ DE CHEMIN VERT

En 2019, le CHRS a accueilli un nombre toujours plus important de personnes accompagnées dans le cadre d'un aménagement de peine avec

bracelet électronique (PSE) : 31 personnes soit près de 50% des nouvelles entrées de l'année. Une spécificité qui fonctionne puisque 84% des résidents qui ont effectué cet aménagement de peine à Chemin Vert sont allés au bout de la mesure dans l'établissement. **Le CHRS s'avère être un espace stable adapté au public et qui favorise par ailleurs le retour à l'emploi.**

UN PUBLIC TOUJOURS PLUS JEUNE

Le rajeunissement souligné en 2018 des personnes accompagnées se confirme : en 2019, 52% des résidents avaient moins de 35 ans. Le bien-être et la santé mentale des hommes jeunes sont particulièrement pris en compte dans l'accompagnement socioéducatif. En effet, un certain nombre de ces jeunes hommes souffre de problèmes qui rendent difficile la mise en œuvre d'un projet de réinsertion. Certains résidents ont des problèmes de psychose diagnostiqués par le Centre Médico-Psychologique ou sont victimes d'un état dépressif lié à un parcours émaillé de violences.

« Les jeunes que nous accueillons ont pour la plupart connu la délinquance dès leur plus jeune âge. Issus de familles recomposées et décrocheurs scolaires précoces, presque tous sont issus de Zones d'éducation prioritaire (ZEP). Autant de manques de repères stables et fiables qui conduisent à des passages à l'acte délictuel allant d'actes de violence à divers trafics lucratifs. En réparation de quoi, ils ont tous purgé une peine de prison, plus ou moins longue, et parfois alors qu'ils étaient encore mineurs. Dans ma pratique quotidienne, je m'efforce de donner à

ces jeunes des repères dans l'interdit et l'autorisé, mais essentiellement dans l'entre deux où tout est possible. Il s'agit pour moi de leur redonner cette confiance, longtemps bafouée, tant en eux-mêmes qu'envers cette société qui les a condamnés, voire rejetés. Ainsi l'Îlot n'a jamais aussi bien porté son nom, un lieu où se poser, où tester et expérimenter tout en étant accompagné. Un lieu où préparer sa sortie vers une vie future d'adulte responsable, et ayant quelque peu de sens... »

P.F., éducateur spécialisé du CHRS Chemin Vert.



LE RETOUR À L'EMPLOI DES PERSONNES SOUS SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE (PSE)

L'expérience du CHRS Chemin Vert en 2019 tendrait à prouver que **l'accès à l'emploi est plus dynamique pour cette typologie de peine**. En effet, sur les 31 personnes accompagnées en PSE en 2019, 16 étaient en emploi à la fin de leur aménagement de peine, soit un taux de 52%. Les secteurs d'activités concernés sont : la boulangerie, la livraison indépendante, le démarchage téléphonique, l'installation de fibre optique, le BTP, la restauration, le transport et la formation.

Chacun de ces retours à l'emploi est une victoire compte tenu de la complexité des situations de ces résidents. Leur accompagnement est essentiel pour réaliser le projet professionnel pensé, pour certains, pendant l'incarcération. Notamment pour lutter contre la mésestimation de soi et aider le bénéficiaire à s'accrocher à son projet ou dépasser, qui des pathologies et des addictions, qui une soif d'errance.

LE CHRS L'ÎLOT VAL-DE-MARNE

VINCENNES ET VILLIERS-SUR-MARNE



Le CHRS l'Îlot Val-de-Marne rassemble les maisons d'accueil de Vincennes et de Villiers-sur-Marne. Il héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules et des couples sans enfants. Ce CHRS donne priorité aux sollicitations des femmes sous main de justice.



59 personnes hébergées et accompagnées



8% de personnes sortant de prison ou sous main de justice



39 ans : âge moyen



14 mois : durée moyenne du séjour



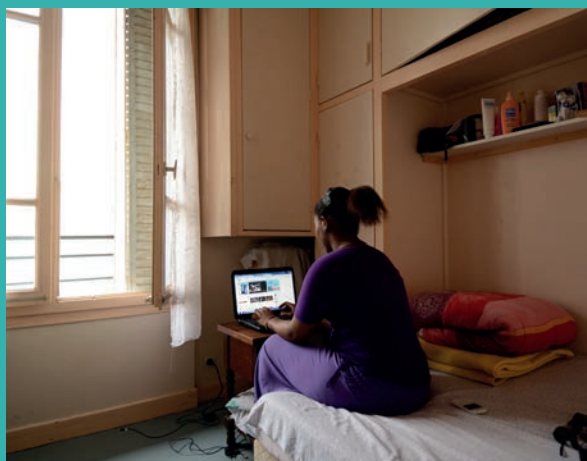
35 femmes seules



1 binôme mère-fille



11 couples sans enfants



74% des personnes sorties positivement* avaient un logement autonome



79% des personnes sorties positivement avaient un emploi ou une formation

* sortie positive : personne sortant avec des perspectives d'emploi ou de formation ou de logement



ADAPTER NOTRE ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE PARCOURS DE VIE

Le cœur de l'accompagnement de l'Îlot Val-de-Marne est de s'adapter à des situations particulières, faire avec les problématiques parfois très compliquées de nos résidents, tout en acceptant que certains échecs fassent parti du processus de réinsertion.

Lorsqu'une nouvelle résidente est accueillie à Villiers-sur-Marne ou un nouveau couple à Vincennes, notre première action est l'écoute. Il est essentiel de prendre le temps d'écouter, de laisser la personne expliquer avec ses propres mots son parcours et ses besoins et de ne pas lui adresser un discours institutionnel et impersonnel. Après ce temps d'échange et d'adaptation à la vie d'un CHRS, **nous testons différentes approches pour accompagner la personne dans son projet de vie.**

L'Îlot Val-de-Marne s'adapte à la personne en posant avec elle un cadre individuel dans lequel elle peut évoluer en toute sérénité, en respectant les autres et en se respectant elle-même. Pour certains, ce cadre signifie apprendre à respecter des règles et à structurer sa journée. Quant aux femmes victimes de violences conjugales ou familiales, les aider reposera sur le fait d'apprendre à dire non, à prendre soin d'elle ou à éviter de se mettre en danger.

Enfin, comme chaque année, l'Îlot Val-de-Marne a accueilli des femmes et des hommes souffrant d'addictions. Il serait illusoire de croire que la simple injonction d'arrêt de consommer suffise. La légitimité de notre équipe à interpellier le résident à ce sujet apparaît lorsque l'addiction prend toute la place et ne permet plus de se projeter vers un projet de vie. Quand la personne ne vient plus aux entretiens individuels, oublie ses rendez-vous extérieurs et n'entreprend plus de démarches d'insertion, son rôle est de rappeler que si le contrat de séjour n'est plus respecté, une exclusion est possible. Avant d'en arriver à cet échec de prise en charge, nos travailleurs sociaux travaillent avec la personne sur l'emprise que son addiction a sur sa vie. Ils posent à nouveau des limites de consommation afin que tout le temps du résident, son argent et ses préoccupations ne tournent plus autour du produit addictif.



UN ACCENT MIS SUR LE PROJET PROFESSIONNEL DES RÉSIDENTS

En 2019, l'accompagnement professionnel des résidents des deux sites de l'Îlot Val-de-Marne a bénéficié de la présence à plein temps d'un Conseiller en insertion professionnelle (CIP). Ce poste a permis d'articuler l'accompagnement global des résidents et celui plus spécifique au retour à l'emploi. Les échanges réguliers entre les travailleurs sociaux et le CIP sont l'occasion de définir leurs compétences, de les orienter individuellement et de mettre en place des actions adaptées à leur profil.

Ce travail, auparavant réalisé par les partenaires de l'Îlot, permet de gagner en souplesse, en réactivité et d'être au plus près de la personne. Cette démarche s'inscrit dans le parti pris fort de l'Îlot d'aller au rythme de la personne et de s'adapter à sa situation personnelle.

L'Îlot Val-de-Marne effectue aussi un travail en profondeur sur l'appropriation du projet professionnel, la rédaction du CV et de la lettre de motivation, et la préparation aux entretiens d'embauche. C'est le CIP qui prend contact avec les acteurs du monde économique (Chambres de commerce, missions locales, Pôle Emploi, chantiers d'insertion, entreprises, etc.) et entretient le réseau de partenaires, prenant ainsi le relais des travailleurs sociaux sur cette tâche. Il réalise une veille quotidienne des offres d'emplois qui pourraient correspondre à nos résidents et les accompagne dans les forums d'emploi afin de les conseiller et de les aider à s'orienter lors de ces événements.

En renfort du CIP, l'Îlot Val-de-Marne accueille depuis la fin 2019 une bénévole chargée de recrutement dans une SSII. Un samedi sur deux, elle propose aux résidents de se préparer à un entretien d'embauche.

LE CHRS THUILLIER

AMIENS



Le CHRS Thuillier dispose de 69 places d'hébergement d'insertion, de stabilisation, mais aussi d'urgence (y compris 5 places dédiées à des lits Halte Soins Santé pour femmes, dont le suivi est assuré par le CHRS les Augustins). Ses résidents sont principalement des femmes seules, des familles, des parents isolés avec leurs enfants.



172 personnes hébergées et accompagnées



106 femmes seules

28 enfants mineurs

22 familles dont 19 monoparentales



17% des ménages hébergés sont composés de personnes sortant de prison ou sous main de justice



35 ans : âge moyen



14 mois : durée moyenne du séjour (hors urgence et personnes mineures)



95% des personnes sorties positivement* avaient un logement autonome



34% des personnes sorties positivement avaient un emploi ou une formation

* sortie positive : personne sortant avec des perspectives d'emploi ou de formation ou de logement

UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ESSENTIEL POUR ACCOMPAGNER NOS RÉSIDENTS

Les situations compliquées vécues par les résidents provoquent inévitablement des troubles, voire des pathologies d'ordre psychologique. En 2019, le CHRS Thuillier leur a donc proposé un soutien psychologique dispensé par des partenaires extérieurs (Centre médico-psychologique et psychologues). Cet appui vient en complément de l'accompagnement socio-éducatif individualisé prodigué par l'équipe de l'association. Il renforce les bénéficiaires dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle en les aidant à quitter une position passive et en les encourageant à redevenir acteur de leur vie. **L'apaisement psychique obtenu par le soutien psychologique** contribue en outre à atténuer les petits problèmes de santé et les troubles du sommeil.

Nos partenaires, tenus au secret médical, nous font part d'éléments d'observation pertinents, apportant un éclairage et une compréhension sur des attitudes, des positions, des craintes ponctuelles ou persistantes. Ces apports précieux aident notre équipe à accompagner les résidents. Réciproquement, nos partenaires recueillent des éléments d'information auprès d'elle, qui aideront le travail thérapeutique engagé avec la personne. **Ces échanges sont réalisés en toute transparence** avec les personnes concernées, qui peuvent accéder aux éléments de réflexion et d'observation.



DES ACTIONS COLLECTIVES COMPLÉMENTAIRES

Parallèlement à ces démarches personnelles, individualisées, le CHRS Thuillier compte aussi énormément sur le bénéfice apporté par les actions collectives. Celles-ci permettent aux résidents de développer une relation de confiance avec les travailleurs sociaux, et, in fine, de **recréer du lien social et de reprendre confiance en eux**. Par ailleurs, elles sont l'occasion d'aborder des sujets qui ne pourraient l'être avec certaines personnes accueillies dans une relation duale.

L'équipe du CHRS a ainsi proposé plusieurs actions collectives auxquelles ont été associés des partenaires : « Brunch du Monde » avec l'association Accueil et Promotion et la Mairie d'Amiens, participation au « Festival International du film d'Amiens » dans le cadre du 20e anniversaire des droits de l'enfant, au tournage de « Mon rêve familial » du documentariste Grégoire Korganow, au Festiv'Elles à l'occasion de la journée de la femme, à un café citoyen avec pour thème : « prisons ouvertes, un modèle à étudier », au montage d'un spectacle dans nos murs avec la Compagnie des Gosses, à des ateliers « budgets » et « recherche d'un logement ».

Elle favorise aussi les rencontres et les échanges grâce à des soirées conviviales comme des repas à thèmes. Elles rompent avec les habitudes et préjugés des résidents et stimulent leur développement personnel, indispensable pour se mobiliser et construire leur projet d'insertion. Fêter un départ en parlant du parcours de la personne peut donner des envies : pourquoi pas moi ?

PRÉSERVER LE LIEN DE PARENTALITÉ

À l'instar des années précédentes, le CHRS Thuillier a continué d'accueillir des hommes dont le lien avec leurs enfants a été sérieusement éprouvé durant leur incarcération. Nos compétences en matière d'accompagnement à la parentalité leur permettent de rapidement **reprendre confiance et de renouer un contact, voire de très vite accueillir leurs enfants**.



UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC PÔLE EMPLOI

Le CHRS Thuillier a noué un important partenariat avec Pôle emploi pour renforcer son accompagnement vers l'insertion professionnelle. Auparavant, chaque résident avait « son » conseiller comme toute personne inscrite au chômage. En 2019, deux conseillers pôle emploi (un conseiller « suivi » et un conseiller « entreprises ») ont été rattachés au CHRS. Ils se sont rendus à maintes reprises dans l'établissement pour animer des ateliers de rédaction de CV, de lettre de motivation et de préparation à l'entretien d'embauche. Cette nouvelle façon de travailler a permis de **mieux articuler le projet professionnel du résident, sa demande de formation et les besoins des entreprises**. Ce partenariat a en outre permis d'éviter des radiations, les bénéficiaires étant régulièrement en contact avec les conseillers de Pôle emploi au sein du CHRS. Cette expérimentation devrait se concrétiser par une convention entre Pôle Emploi et l'Îlot afin de l'étendre à nos autres établissements.

Le partenariat avec Pôle emploi, la participation à des forums « Emploi », ainsi qu'à une réunion « booster la V.A.E/ au féminin » semble avoir porté leurs fruits : ils ont permis une augmentation du nombre de personnes en CDD (9 en 2019 contre 2 en 2018) ainsi qu'en recherche d'emploi (40% de nos résidents contre 10% en 2018). En 2019, seuls 18% des résidents du CHRS étaient sans emploi contre 56% l'an passé.

LE CHRS LES AUGUSTINS

AMIENS



Implanté dans le centre-ville d'Amiens, le CHRS Les Augustins peut accueillir 56 hommes seuls, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. La priorité est donnée à ceux sortant de prison ou sous main de justice, plus particulièrement en aménagement de peine.



117 personnes hébergées et accompagnées



49% de personnes sortant de prison ou sous main de justice



43 ans : âge moyen



10 mois : durée moyenne du séjour



10 personnes ont effectué leur TIG au sein de l'établissement (sans prise en charge socio-éducative)



UNE DIVERSITÉ DE DISPOSITIFS POUR RÉPONDRE À LA RÉALITÉ DU TERRITOIRE AMIÉNOIS

Les Augustins couvrent une multiplicité de besoins d'insertion et d'urgence identifiés par les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), qu'ils relèvent des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) ou des services de santé :

- 20 places d'hébergement d'insertion
- 20 places d'hébergement en Pension de Famille pour des résidents dont l'accomplissement du projet personnel demande du temps afin de lever des freins importants à l'insertion
- 11 « Lits Halte Soins Santé » pour des personnes sans abri devant recevoir des « soins à domicile » (6 places pour hommes et 5 places pour femmes, ces dernières étant situées dans le CHRS Thuillier)
- 6 places d'hébergement temporaire « en diffus » en ville
- 2 places d'urgence ouvertes en 2018 pour répondre aux besoins du territoire sur orientation par le SIAO urgence



89% des personnes sorties positivement* avaient un logement autonome



37% des personnes sorties positivement ont trouvé un emploi ou une formation

* sortie positive : personne sortant avec des perspectives d'emploi ou de formation ou de logement

Par ailleurs, une convention avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Somme permet à des personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général (TIG) d'effectuer celui-ci dans l'établissement.



ACCOMPAGNER LE PUBLIC « JUSTICE »

Le CHRS Les Augustins donne la priorité au public « justice », des hommes sortant de prison ou sous main de justice. Son équipe prend en compte des dimensions supplémentaires, comme la jeunesse par exemple, pour apporter à ces personnes fragilisées par la prison, un accompagnement spécialisé, à la fois humain et efficace.

En 2019, quatre jeunes adultes ont été accueillis après avoir été incarcérés et l'un d'entre eux bénéficie depuis son accueil d'un aménagement de peine sous forme d'un PSE (bracelet électronique). Ces jeunes développent une souffrance psychologique résultant de leur vécu en détention, d'exclusion sociale ou encore de dysfonctionnements familiaux. L'établissement leur propose un hébergement et un accompagnement visant à garantir un cadre de vie sécurisant pour qu'ils s'approprient de nouveaux repères, de nouveaux espaces, qu'ils arrivent à **se situer comme citoyen et soient encouragés à se responsabiliser**. Nos pratiques se sont orientées vers un accompagnement plus spécifique pour assurer à ces jeunes une évolution vers l'autonomie et leur garantir un soutien à l'insertion sociale, professionnelle, culturelle et sportive.

L'équipe a par ailleurs développé ces dernières années une expertise dans la reconstruction des liens parentaux des pères qui ont connu la prison :

Monsieur C., résident père accompagné en 2019

Monsieur C. a intégré l'établissement après 8 ans d'incarcération. Père d'une fille âgée de 10 ans, il est séparé de la mère avec qui il entretient de bons rapports. Il voit sa fille régulièrement et dans de très bonnes conditions. Monsieur C. se déplace à Lens pour la rencontrer, ils partagent ensemble des temps de jeux et des sorties extérieures. Monsieur C. a entrepris de multiples démarches, dont la reprise d'une activité professionnelle. Il a intégré une formation professionnelle rémunérée afin d'obtenir les Certificats d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (CACES) et une demande de logement a été instruite. Monsieur C. a intégré une résidence sociale afin de permettre à sa fille de lui rendre visite plus facilement.



L'EMPLOI POUR TROUVER UN SECOND SOUFFLE

En 2019, les résidents qui ne bénéficiaient pas d'un accompagnement renforcé proposé par les services de Pôle emploi ou de CAP emploi ont pu être accompagnés au sein même du CHRS, par une conseillère en insertion professionnelle (CIP) de nos ateliers d'insertion d'Amiens. Cet accompagnement personnalisé vise à les aider à élaborer un projet professionnel et à s'inscrire dans un parcours d'accès à l'emploi.

28 personnes ont ainsi été accompagnées dans le projet d'accès à l'emploi, pour un total de 117 et ce sont plus de 150 entretiens individuels qui ont été menés. **Cela leur a permis de construire les différentes étapes de leur projet professionnel**, de s'approprier les outils essentiels de la recherche d'emploi ou de formation (CV, lettres de motivation, mise à jour de l'espace personnel Pôle emploi, prise de contact, etc.), ou encore de participer à des sessions de recrutement et d'entretiens avec des entreprises du secteur aidé comme des Entreprises de travail temporaire d'insertion, (Humando, Interinser), ou des Chantiers d'Insertion (Les Astelles, la Citadelle) et du secteur traditionnel (Véolia, etc.).

Parmi les 34 personnes sorties positivement en 2019, 11 étaient en emploi ou en formation.

LE CHU LA PASSERELLE

AMIENS



La Passerelle est le plus grand Centre d'hébergement d'urgence (CHU) de la Somme. Chaque jour, une soixantaine de femmes et d'hommes sans domicile, dont des ex détenus, bénéficient d'un repas chaud et de divers services : douches, casiers, domiciliation, etc. Tous les soirs, une cinquantaine d'hommes seuls y sont hébergés. Bien que dédié à l'urgence, la Passerelle est aussi un premier pas vers la réinsertion grâce au suivi personnalisé d'une partie des personnes accueillies.



756 personnes accueillies



268 hommes en hébergement d'urgence seul

249 personnes en accueil de jour (155 hommes et 94 femmes)



79 personnes en lien avec la justice



35 ans : âge moyen

94 personnes en hébergement d'urgence avec accompagnement social (dont 42 en lien avec la justice)



28 domiciliations dont 23 à la demande du SPIP



55 places en période hivernale (au lieu de 46 places le reste de l'année)



10 places en halte de nuit durant 6 mois, soit 1475 nuitées

L'ÉMERGENCE DU CHAMP DE LA PSYCHIATRIE ET DU HANDICAP AU SEIN DE NOS MISSIONS

Depuis plusieurs années, le nombre de personnes souffrant de troubles psychiques et/ou de handicap, reçues à l'accueil de jour de La Passerelle, ne cesse d'augmenter. En 2019, 18% des personnes accueillies relevaient du champ du handicap et/ou de la psychiatrie. Notre établissement a donc souhaité mettre l'accent sur ce public en renforçant les partenariats locaux avec l'hôpital psychiatrique, l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et accès aux soins (EMPPAS), les Centres médico-psychiatriques (CMP), les Mandataires Judiciaires, les établissements médico-sociaux, etc.

Afin de pouvoir appréhender et accompagner cette population dans notre accueil de jour, nous avons renforcé notre collaboration avec l'EMPPAS, notre partenaire privilégié pour évaluer les personnes relevant de la psychiatrie et prendre contact avec l'hôpital. Ce partenariat nous permet aussi d'avoir un relais auprès des CMP, notamment en ce qui concerne le suivi des traitements, élément déterminant dans la prise en charge de ce public. En lien avec les CMP, mais également avec les pharmacies de proximité, nous avons mis en place une organisation pour favoriser et simplifier la médication des personnes concernées et ainsi **favoriser une stabilité et une continuité de la prise en charge sur le plan somatique et psychique**. Nous avons également structuré et déterminé un espace sécurisé pour entreposer les traitements des bénéficiaires de La Passerelle.



LA HALTE DE NUIT, UN PREMIER PAS VERS UNE PRISE EN CHARGE

Pour la troisième année consécutive, la Halte de nuit a été maintenue à la demande de nos financeurs. Composé d'une dizaine de lits, ce lieu d'hébergement accueille des personnes marginalisées, en errance lourde et leur permet d'être à l'abri et en sécurité pour la nuit.

Madame H, âgée de 55 ans aujourd'hui, fréquente la halte de nuit depuis son ouverture il y a maintenant trois ans. Elle était sans solution d'hébergement, mais ne faisait pas appel au 115. Elle vivait en squatt à Amiens et était connue des services du Samu Social. Celui-ci a alors présenté le dispositif de la halte de nuit à Madame H.. Petit à petit, au cours de ses différentes prises en charge à la halte, Madame H. est entrée en relation avec nous.

Nous avons aussi accentué notre travail de partenariat avec les mandataires de justice. Il était nécessaire de les alerter rapidement sur la présence, au sein de notre accueil de jour, de personnes dont ils sont chargés d'assurer la protection. Pour celles dont les facultés étaient altérées, une mise sous protection a pu être envisagée.

L'ACCOMPAGNEMENT DU « PUBLIC JUSTICE »

Au total, ce sont 94 personnes (dont 4 femmes) en lien avec la justice qui ont été accueillies à La Passerelle en 2019. Cette année, les échanges avec les SPIP de la Somme et du Pas-de-Calais se sont renforcés. **Notre CHU est bien identifié comme un lieu préparé à recevoir des personnes sortant de prison**, avec notamment la désignation d'un référent.

Concernant les sorties dites « sèches », une convention avec le SPIP de la Somme a été signée pour l'année 2019 : 53 demandes d'accueil ont été traitées par la Passerelle lors de sa commission interne. 44 ont reçu un avis favorable et 9, une réponse défavorable. Parmi les personnes qui ont eu un avis favorable :

- 21 personnes ont été prises en charge à la Passerelle dès leur sortie et ont bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif ;
- 3 personnes ont été réorientées vers le CHRS les Augustins.

Les 20 personnes qui ne se sont pas présentées ont la plupart du temps tenté un retour au domicile conjugal, familial ou en solidarité mais cette solution reste fragile. Cette fragilité s'est confirmée puisque 9 d'entre elles se sont présentées à l'accueil de jour peu de temps après leur sortie. Les 11 restantes ont soit été maintenues en détention, soit été réorientées vers un autre établissement ou n'ont jamais donné de nouvelles.

Chaque année, elle passe un peu plus de temps à La Passerelle. Le lien est encore fragile mais nous apprenons à nous connaître. Fin 2019, Madame H. est arrivée dès l'ouverture de la halte, au début de la période hivernale. Maintenant, elle investit les lieux et accède à toutes les prestations proposées. De plus en plus, elle s'occupe de nettoyer son « espace » et n'hésite plus à participer aux tâches de la vie quotidienne. Elle commence à solliciter certains salariés, surtout en ce qui concerne des démarches administratives. Avec l'assistant de service social de l'EMPASS elle a pu refaire sa carte d'identité et souhaite rouvrir ses droits au RSA. Cependant, Madame H. n'est pas toujours régulière dans ses demandes et il n'est pas évident de finaliser nos actions avec elle. **Mais chaque « petite » démarche est une avancée pour elle et pour l'équipe de La Passerelle.**

LES ATELIERS DE L'ÎLOT

AMIENS



Les Ateliers de l'Îlot embauchent chaque année près d'une centaine de personnes éloignées de l'emploi. Formées et accompagnées par nos professionnels de la restauration, de la mécanique automobile et de la menuiserie, elles accèdent au monde du travail et retrouvent une place dans notre société.



95 salariés en insertion dont :

- 45 personnes au restaurant traiteur l'Îlot Gourmand
- 36 personnes au garage Auto Bleue
- 14 personnes à la menuiserie



40 ans : âge moyen



6-12 mois : durée moyenne du contrat d'insertion



38% de sorties dynamiques* avaient un emploi ou une formation

*personne sortie avec soit un emploi, soit une formation pré ou qualifiante, soit une embauche dans une structure IAE

Nos trois Ateliers d'insertion installés à Montières, au nord d'Amiens, emploient et forment des personnes éloignées de l'emploi, notamment des personnes sous main de justice, dans des conditions réelles de production en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). Ce faisant, nos Ateliers **lèvent un certain nombre de freins à leur employabilité et les dotent d'une expérience professionnelle solide**. En effet, avec le logement, l'emploi est une clé indispensable pour permettre une réinsertion durable.

En 2019, les Ateliers de l'Îlot ont mené des actions concrètes pour favoriser toujours plus le retour à l'emploi de personnes exclues. Parmi elles, on peut noter la participation au tout nouveau Club Samarien de l'Insertion par l'Activité économique (IAE), inauguré le 11 mars 2019. Avec l'ambition de devenir un « agitateur d'énergies pour l'emploi », ce club rassemble huit structures d'insertion qui souhaitent développer leur collaboration avec les entreprises et les collectivités. Celles-ci entendent



31 personnes ont effectué leur TIG dans nos ateliers (dont 2 sont embauchées en insertion)

66 personnes sous main de justice dont 3 en aménagement de peine

ainsi valoriser et proposer leurs compétences spécifiques liées au domaine de l'insertion professionnelle. **Une démarche commune pour découvrir de nouveaux marchés et créer des débouchés.**

Par ailleurs, un Forum pour l'emploi s'est tenu à la Maison d'arrêt (MA) d'Amiens le 14 novembre. 46 personnes détenues ont participé à cette rencontre des acteurs de l'insertion professionnelle et 40 ont été reçues par les deux conseillers en insertion professionnelle des Ateliers. Cette démarche permet d'envisager l'accompagnement fondé sur un projet social et professionnel en lien avec nos activités. Ce Forum, qui n'avait pas été organisé depuis 5 ans, nous a aussi permis de rencontrer d'autres structures ainsi que le personnel pénitentiaire et d'enrichir ainsi notre réseau local.

LES ATELIERS QUALIFICATION-INSERTION

PARIS, AUBERVILLIERS ET AMIENS



Depuis 2009 à Paris, 2012 à Aubervilliers et 2015 à Amiens, les Ateliers Qualification-Insertion (AQI) sont dédiés à la réinsertion professionnelle de personnes sous main de justice ou présentant un risque de délinquance. Des promotions y sont formées au titre d'agent de restauration collective.



26% / 74% femmes/hommes



72% de personnes sortant de prison ou sous main de justice

Chaque année, les Ateliers qualification-insertion d'Amiens, de Paris et d'Aubervilliers recrutent des groupes de 12 à 15 personnes sortant de prison ou en aménagement de peine ou très éloignées de l'emploi. Ce recrutement se fait en partenariat avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), Pôle Emploi justice, les missions locales et les plans locaux pour l'insertion par l'emploi, et bien évidemment le tissu associatif des départements œuvrant pour la réinsertion des personnes sous main de justice. Les stagiaires bénéficient d'un CDDI de 8 à 9 mois pour se former au métier d'agent de restauration collective, à raison de 24 à 26 heures par semaine.

Cette formation qualifiante inclut une formation pratique et théorique, des mises en situation professionnelle au sein d'entreprises, où le salarié est encadré par un tuteur volontaire et un accompagnement socio-éducatif par nos Conseillers en insertion professionnelle (CIP). Ces derniers organisent par ailleurs des ateliers collectifs (informatique, expression, savoir-être, initiation au secourisme, approche du droit et de la vie en entreprise, éléments de socialisation, préparation à

la recherche d'un emploi, etc.). **Le partage d'expériences et l'acquisition des codes de l'entreprise préparent l'intégration vers le monde du travail.** Durant la période de formation, un travail sur les freins sociaux rencontrés par les salariés est également mené par les CIP.

« Le respect, le non-jugement et la bienveillance font partie des valeurs que porte l'association l'Îlot. Nous avons aussi cette envie de nous mobiliser pour tenter d'apporter une solution, en nous adaptant à chaque personne et chaque situation. Les salariés se sentent valorisés, ce qui est un point très important pour eux. L'accompagnement que nous leur apportons est soit en groupe, soit individualisé et prend en compte une approche globale. Nous ne traitons pas uniquement de l'emploi, mais de tout ce qui tourne autour de l'insertion ou la réinsertion (sociale et professionnelle) de la personne. Chaque situation est unique. Nous nous appuyons, entre autres, sur la dynamique de groupe lors de nos actions collectives (techniques de recherche de stage et d'emploi, simulations d'entretiens, capacité à trouver et analyser les différentes compétences de chacun...). Cela apporte à chacun un plus dans sa confiance en soi. »

L. B., conseiller en insertion professionnelle pour les AQI.

NOS DISPOSITIFS DE PRÉPARATION AU RETOUR À L'EMPLOI

AUBERVILLIERS ET VAR



La Session d'orientation approfondie d'Aubervilliers (SOA) et notre nouvel établissement dans le Var sont des dispositifs d'élaboration de projet professionnel proposés prioritairement à des personnes sous main de justice.

LA SESSION D'ORIENTATION APPROFONDIE (SOA)

La SOA a été mise en place avec le SPIP de Seine-Saint-Denis en 2016 pour accompagner des personnes bénéficiant d'un aménagement de peine ou exécutant des heures de TIG, dans l'élaboration et la validation d'un projet professionnel réalisable. D'une durée de deux mois, ce parcours mêle activités collectives, accompagnement individuel et implication personnelle en semi autonomie à travers la réalisation d'enquêtes métiers et recherche d'un ou de deux stages obligatoires. La Session s'organise autour de trois étapes :

- L'accueil, l'information et l'identification de la demande du participant ;
- Le pré-diagnostic global (social et professionnel) et la préconisation co-construite avec le participant ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action, complétée par deux stages terrain d'une semaine chacun. Les participants se voient proposer s'ils le souhaitent, un suivi par l'association dans les 6 mois à l'issue de l'action.

LE NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE L'ÎLOT DANS LE VAR

Début 2019, l'Îlot a ouvert un établissement dans le Var afin de développer des dispositifs d'accès à l'emploi pour un public marginalisé et fragilisé. C'est ainsi que notre équipe a répondu à un appel à projet lancé par la Région Sud et élaboré un programme d'accompagnement individuel vers l'emploi au bénéfice d'une soixantaine de jeunes âgés de 16 à 29 ans, dits « invisibles » car ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi. 50% des places de ce programme seront réservées à des jeunes en relation avec la justice. Inspiré de la SOA, le programme débutera en 2020 et se déroulera en deux temps :

- Une phase de repérage qui doit amener à un contact formalisé entre le référent « l'Îlot » du parcours et le jeune afin d'établir un diagnostic ;
- Une phase d'accompagnement pour guider le jeune vers un positionnement professionnel adapté et réaliste, en phase avec ses aspirations. Le parcours sera matérialisé par un carnet de suivi individuel qui permettra de mettre en évidence la progression de la personne et d'attester de ses acquis. Il sera composé de temps individuels et collectifs, de remises à niveau, d'actions de resocialisation, d'immersions en entreprise, d'un bilan à mi-parcours.



6 participants : 5 hommes et pour la première fois, une femme.



100% des participants devaient effectuer un TIG



67% sont allés au bout du parcours



1/3 ont eu CDD ou des missions d'interim au sortir de la session



Les modalités seront diversifiées tout au long du parcours et adaptées à chacun. Elles seront constituées :

- D'un accompagnement individuel pour aider les jeunes à franchir leurs obstacles personnels
- D'ateliers collectifs pour leur faire acquérir des techniques de recherche d'emploi, retrouver la santé, rechercher un logement, accéder à la culture et au sport, rappeler les droits et les devoirs de chacun, se familiariser avec les démarches administratives, s'ouvrir sur la société, etc.
- D'immersions en entreprise, pour obtenir une première expérience professionnelle.



LES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration de l'Îlot, dont les 16 membres sont élus en Assemblée générale, détermine les orientations stratégiques de l'Îlot et veille à leur bonne mise en œuvre. Issu du Conseil, le bureau est composé de :

- Hubert de Gabory, président
- Félix de Belloy, vice-président
- Charles de Raymond, secrétaire général
- Philippe Michel, trésorier

Certains administrateurs ont par ailleurs un rôle d'appui à l'association sur des thématiques précises comme le bénévolat, l'appel à la générosité publique, les relations avec les testateurs, la gestion des libéralités, la communication auprès des publics scolaires et étudiants, les relations avec l'Administration pénitentiaire, la création de projets de développement pour l'association, l'immobilier.

LES BÉNÉVOLES

22 bénévoles sont venus en appui des équipes salariées en 2019 et ce dans tous nos centres d'hébergement et nos Ateliers Qualification Insertion (AQI) en Ile de France. Tous mettent à la disposition de nos bénéficiaires leur bienveillance et leur savoir-faire pour les aider à vivre au mieux leur passage dans l'un de nos établissements.

remise à niveau
français langue étrangère (FLE)
outil informatique
moments gestion de son budget
conviviaux bons réflexes nutritionnels
recherche d'emploi
soutien psychologique sorties
repérage dans la ville culturelles

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

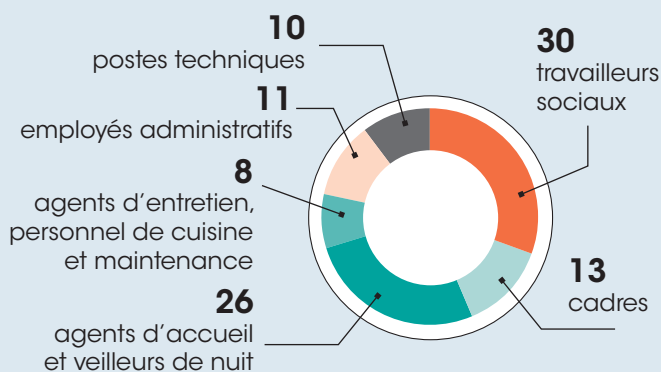
En 2019, l'association comptait 227 membres. Ce sont souvent des donateurs, pour qui le soutien à notre association est important mais qui souhaitent signifier leur engagement à nos côtés en devenant membres, pour ainsi prendre part à l'Assemblée générale annuelle.

LES SALARIÉS

Au 31 décembre 2019, l'équipe permanente de l'Îlot comptait **98 personnes** auxquelles il faut ajouter les **77 salariés** en insertion au sein de nos dispositifs de réinsertion professionnelle. Comme les années précédentes, le recueil des besoins en formation exprimés par les salariés a servi de socle à la constitution du plan de formation. Ce dernier associé à l'adaptation permanente des compétences des équipes en fonction des évolutions du public accueilli, à la mise à jour en cours des fiches métiers et l'élaboration de parcours professionnels pertinents, sont essentiels pour garantir l'employabilité des salariés de l'association. Cette démarche a donné l'occasion à certains de concrétiser avec succès leur évolution professionnelle tant en interne qu'en externe.

La mise en place du CSE (comité social et économique) cette année a permis de finaliser l'amélioration de la prise en charge de la protection sociale des collaborateurs et la mise en œuvre d'un accompagnement des salariés proches de la retraite.

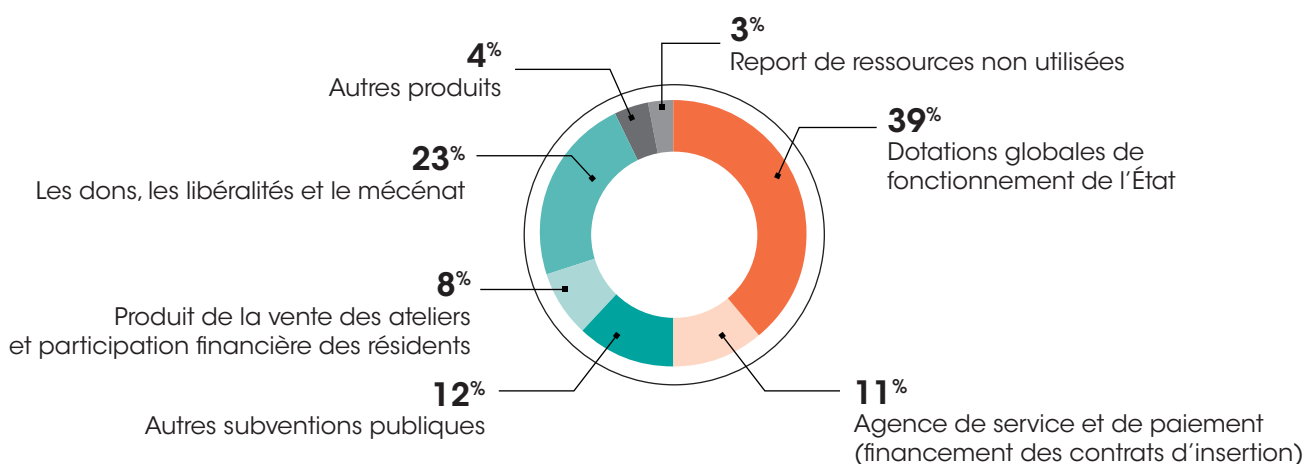
À noter cette année la vacance de poste prolongée sur certaines fonctions essentielles (RH, responsables d'établissement, etc.) qui a fragilisé les services concernés sans mettre en difficulté le fonctionnement global de l'association.





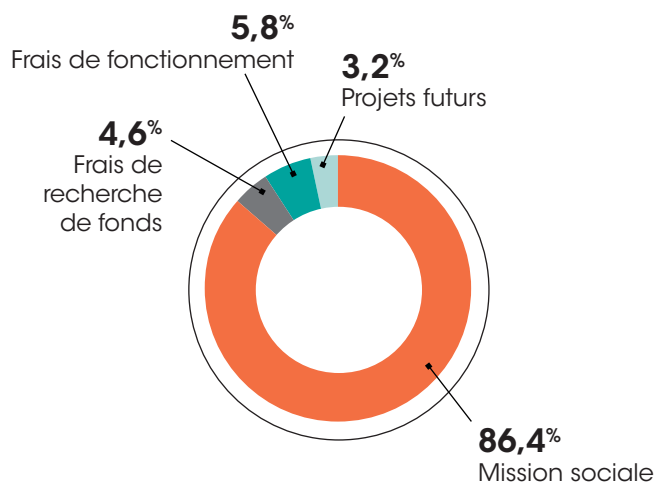
L'ÎLOT BÉNÉFICIE DE TROIS SOURCES PRINCIPALES DE REVENUS

- L'État et les collectivités territoriales (régions, départements, communes) ;
- La générosité de nos 10 255 donateurs, de fondations ou d'entreprise ;
- Le produit des ventes des Ateliers de l'Îlot et la participation financière des personnes hébergées.



PRÈS DE 90% DES RESSOURCES SONT CONSACRÉES À LA MISSION SOCIALE DE L'ÎLOT

L'Association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : 7 891,6 K€, soit 86,4% de son budget. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, ateliers et chantiers d'insertion). Elle dédie également 3,2% de ses moyens à la préparation de projets futurs, relevant de sa mission sociale. Le reste des emplois est consacré aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement du siège.



L'Îlot a reçu le label Don en Confiance du Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

Sa mission est de promouvoir le fonctionnement statutaire, la rigueur de gestion, la transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds. Les comptes de l'association sont examinés et validés par le cabinet de commissaires aux comptes Deloitte & associés.

PERSPECTIVES



Le premier semestre 2020 a été marqué par la crise sanitaire du COVID-19. Elle a éprouvé la capacité de résistance de l'Îlot, fait naître le sentiment du collectif face à l'isolement et la solitude et nous encourage à nous questionner sur nos pratiques.



Le 17 mars 2020, la France entrait en confinement alors que l'épidémie prenait de l'ampleur. Dans ces conditions, l'Îlot a fait le choix de garder ouverts ses établissements hébergeant des personnes en situation de grande exclusion. En revanche, nos ateliers, l'Auto bleue, la Menuiserie et l'Îlot gourmand ont dû fermer leurs portes. Seuls quelques salariés, présents en cuisine ou dans les centres des Augustins et de La Passerelle, ont continué à fournir les repas aux résidents, et quelques salariés du nettoyage automobile ont participé à l'entretien des établissements.

Durant les deux mois de confinement, nos équipes ont rivalisé d'imagination pour **construire encore plus de cohésion et lutter contre les sentiments d'isolement et d'angoisse** exprimés par certains de nos résidents. Un important travail de pédagogie a notamment été mené pour expliquer l'importance de

respecter les gestes barrières. Une réussite puisque des résidents se sont portés volontaires pour participer concrètement à la vie collective en désinfectant trois fois par jour les espaces de vie et en confectionnant des masques réutilisables. D'autres activités ont été proposées par nos équipes, pour égayer les journées des enfants et des grands comme des fresques à colorier, des concours de pâtisserie, une chasse aux œufs de Pâques ou encore des cours de zumba et de gymnastique – avec le respect des règles de distanciation, bien sûr ! Enfin, pour lutter contre le risque de décrochage scolaire, les travailleurs sociaux sont venus en renfort des parents pour l'aide aux devoirs. Aussi, cette période difficile de confinement a-t-elle vu émerger le sentiment d'un « destin commun » qui s'oppose à la solitude ressentie par certains de nos résidents. Au CHRS Thuillier, cette dynamique collective a bénéficié d'un esprit de solidarité de la part du voisinage qui a offert de nombreux jouets, qui ont été redistribués aux familles.

L'INDISPENSABLE « MÉTAMORPHOSE » DIGITALE DE L'ASSOCIATION

La situation du confinement a mis en exergue **la fracture numérique** qui accroît le sentiment d'isolement de nos bénéficiaires et opère comme un frein dans leur reprise de contact avec l'emploi et avec leur famille. En outre, les outils numériques se sont révélés être essentiels pour les aider à maintenir un lien avec leur entourage ainsi que pour les accompagner dans la poursuite de leurs démarches de réinsertion (aussi bien pour être suivis par leur formateur que par le personnel médical). À cet égard, l'Îlot a décidé de poursuivre les actions entreprises autour du numérique pendant le confinement et de lancer un vaste chantier dans ce domaine, qui permettra à notre association de compléter ses modalités d'accompagnement social en exploitant les possibilités offertes par le digital.

Ce projet, dénommé Métamorphose, devrait être expérimenté dans quatre de nos établissements, couvrant ainsi la diversité des publics que nous accompagnons, et ce durant deux années à compter de son démarrage.



LES PROJETS DE L'ÎLOT



Si la crise sanitaire a fait émerger de nouveaux projets, elle a aussi renforcé notre détermination à lancer des chantiers essentiels pour que l'Îlot assure avec toujours plus d'efficacité et d'humanité sa mission d'inclusion des personnes en marge de notre société. Une mission qui se traduit par des projets dans les secteurs de l'emploi et du logement.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



DÉVELOPPER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Nous lançons, au second semestre 2020, un projet de réinsertion en faveur des personnes détenues en situation de grande précarité, avec l'objectif de permettre la mise en place d'une mesure de semi-liberté sur le territoire d'Amiens. Nous souhaitons que, chaque année, au moins 30 bénéficiaires puissent ainsi être accompagnés dans la construction de leur projet professionnel, en se fondant sur leurs compétences et savoir-faire et en contribuant à réduire les difficultés sociales qu'ils pourraient rencontrer sur le plan du logement, de la santé, de leur situation administrative et familiale.

Par ailleurs, suite à l'ouverture de son nouvel établissement dans le Var, l'Îlot va débuter dès septembre 2020 son projet d'accompagnement de jeunes « invisibles », âgés de 16 à 29 ans qui ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi. La moitié des bénéficiaires seront sous main de justice. Un accompagnement renforcé, individuel et collectif leur sera proposé afin de les aider à penser, construire et s'engager dans un parcours professionnel réaliste.

Enfin, toujours avec l'idée de favoriser leur réinsertion, l'Îlot proposera aux personnes sous main de justice ou sortant de prison, un projet d'acquisition des savoirs de base, qui débutera en 2021 et sera mené dans les trois territoires où nous sommes implantés (Somme, Ile-de-France et Région Sud).

HÉBERGER POUR SÉCURISER LES PARCOURS

En ce qui concerne le logement, notre principal chantier est d'achever notre programme de rénovation complète de nos centres d'hébergement, afin de mieux accueillir et accompagner. Décidées il y a quelques années désormais mais soumises à de nombreuses contraintes administratives et financières, les rénovations de nos CHRS franciliens devraient enfin commencer fin 2020. Le déménagement progressif de nos résidents de notre CHRS Chemin vert commencera en septembre et la fin des travaux est prévue tout début 2023. En ce qui concerne le projet de relocalisation de l'Îlot Val-de-Marne à Fontenay-sous-Bois, les travaux devraient se terminer au premier trimestre 2022.

En outre, l'Îlot a débuté dès l'été 2020 un projet d'intermédiation locative, à savoir la mobilisation d'un parc locatif à des fins sociales. Ce projet concerne 12 logements dans le centre-ville d'Amiens. L'intermédiation locative est une activité de gestion de logements « rapprochée et attentive » qui vise à favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes en situation de précarité financière et sociale. Elle contribue ainsi à mettre en œuvre leur droit au logement ainsi que la construction de leur trajectoire personnelle d'insertion, grâce à l'accompagnement personnalisé d'un travailleur social.

L'ensemble de ces projets s'inscrit dans le cadre d'un plan de développement pluriannuel en cours d'élaboration qui proposera une vision ambitieuse de notre association à cinq ans et favorisera l'affirmation de notre rôle d'accompagnateur vers une réinsertion durable.



Contrôle judiciaire (CJ)

Dans l'attente de son jugement, la personne mise en examen est soumise à certaines obligations : interdiction de conduire, de rencontrer certaines personnes ou de fréquenter certains lieux, obligation de soins... Il s'agit d'une mesure alternative à la détention provisoire.

Juge d'application des peines (JAP)

Juge ayant en charge de déterminer les modalités d'exécution des peines restrictives ou privatives de liberté et de veiller à leur exécution, en prison ou à l'extérieur.

Libération conditionnelle (LC)

La personne détenue est remise en liberté avant la fin de sa peine ; elle n'est plus « sous écrou ». Cet aménagement de peine sans écrou est assorti de certaines obligations destinées à prévenir la récidive.

Semi-liberté (SL)

Pour travailler, être soignée ou mener à bien un projet d'insertion, la personne détenue est autorisée à quitter la prison à certaines heures. Il s'agit d'un aménagement de peine « sous écrou » au cours duquel elle est soumise à certaines obligations et peut bénéficier de mesures d'assistance pour ses démarches d'insertion.

Placement à l'extérieur (PE)

Pour travailler, être soignée ou mener à bien un projet d'insertion, la personne détenue est autorisée à quitter à certaines heures son lieu d'hébergement (situé dans un centre de formation, de santé, ou une association conventionnée par le SPIP). Il s'agit d'un aménagement de peine « sous écrou » au cours duquel elle est soumise à certaines obligations et peut bénéficier de mesures d'assistance pour ses démarches d'insertion.

Placement sous surveillance électronique (PSE)

Pour travailler, être soignée ou mener à bien un projet d'insertion, la personne détenue est autorisée à quitter à certaines heures son domicile ou son centre d'hébergement. Le respect de ces horaires de sortie est contrôlé par un bracelet électronique. Au cours de cet aménagement de peine « sous écrou », elle est soumise à certaines obligations et peut bénéficier de mesures d'assistance pour ses démarches d'insertion.

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Le SPIP, service déconcentré de l'Administration pénitentiaire au niveau départemental, intervient à la fois en prison et à l'extérieur, auprès des personnes ayant des obligations judiciaires à respecter. Il a une mission de contrôle et d'appui à la réinsertion, dans un objectif de prévention de la récidive.

Sortie positive

Personne sortant d'un établissement de l'Îlot avec des perspectives d'emploi, de formation ou de logement.

Personne placée sous main de justice (PPSMJ)

Se dit d'une personne qui exécute une peine en milieu fermé (la prison) ou en milieu ouvert (aménagement de peine, peine alternative ou peine complémentaire à la prison) ou qui, dans l'attente de son jugement, est placée en détention provisoire (ou bénéficie d'une alternative comme le contrôle judiciaire).

Suivi socio-judiciaire (SSJ)

La personne condamnée à un suivi socio-judiciaire, comme peine principale ou complémentaire à la prison, doit respecter diverses obligations destinées à prévenir la récidive : obligation de soins, etc. Parmi ces obligations peut figurer le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Sursis avec mise à l'épreuve (SME)

La personne condamnée est dispensée d'effectuer tout ou partie de sa peine d'emprisonnement, à condition de respecter certaines obligations (interdiction de lieux ou de rencontrer certaines personnes...) durant le délai d'épreuve fixé au moment du jugement.

Travail d'intérêt général (TIG)

Il s'agit d'une peine alternative à la prison, qui prend la forme d'un travail non rémunéré. D'une durée de 20 à 280 heures maximum, il peut être effectué au sein d'un établissement public (commune, hôpital...) ou chargé de service public (bailleur social, SNCF...) ou d'une association habilitée.





UN GRAND MERCI À NOS FINANCEURS



La Fondation Bettencourt Schueller

La Fondation Clarence Westbury

sous l'égide de la Fondation de France

La Fondation de France

La Fondation JM Bruneau

sous l'égide de la Fondation de France

La Fondation Montpensier

sous l'égide de la Fondation de France

La Fondation Thierry Velut

sous l'égide de la Fondation de France

Le Fonds Filudon

sous l'égide de la Fondation AnBer

Le Fonds Inkermann

sous l'égide de la Fondation de France

La société SANEF

Vincennes Images Festival

L'ARS (Agence régionale de Santé) des Hauts-de-France

Les conseils départementaux de Paris,
de Seine-Saint-Denis et de la Somme

La DDCS (Direction départementale de la Cohésion
sociale) de la Somme

Les DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de
la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi) de Paris, de Seine-Saint-Denis et de la Somme

Les DRIHL (Directions régionales et interdépartementales
de l'Hébergement et du logement de Paris
et du Val de Marne

Les DISP (Directions Interrégionales des Services
pénitentiaires) de Paris et de Hauts de France

Les SPIP (Services pénitentiaires d'Insertion et
de Probation) de Paris, de l'Oise, de Seine-Saint-Denis
et de la Somme

Amiens Métropole

Les Villes d'Amiens et de Vincennes



Association reconnue d'utilité publique

88 boulevard de la Villette ■ 75019 Paris
01 43 14 31 00 ■ maisons-accueil@ilot.asso.fr ■ www.ilot.asso.fr